

## A retenir

Flavescence dorée	Au 31 mars, arrachage de toutes les souches présentant des symptômes en 2017
Excoriose	Observations à réaliser

## STADES PHENOLOGIQUES

### Vignoble régional

Dans les parcelles observées, les stades phénologiques varient de « repos d'hiver » (stade A ou 01 ou BBCH 00) dans les secteurs tardifs et/ou parcelles tardives à « première feuille étalée » (stade 07 ou BBCH 11) dans les parcelles précoces en zone précoce.

Les stades phénologiques les plus rencontrés sont « bourgeons dans le coton » (stade B ou 03 ou BBCH 05) et « pointe verte de la pousse visible » (stade C ou 05 ou BBCH 09).

Dans quelques rares situations, certaines parcelles très précoces et taillées tôt atteignent le stade « 2 ou 3 feuilles étalées » (stade E ou 09 ou BBCH 12-13).



### Directeur de publication

Denis Carretier  
Président de la Chambre  
Régionale d'Agriculture  
Occitanie  
BP 22107  
31321 Castanet Tolosan  
05.61.75.26.00

### Comité de validation :

Nadine Bals, Laure Bérard-Delay, Fabrice Guillois, Emilie Teyssot, Laure Lagarrigue, Christel Chevrier

### Crédit photos :

Groupe Chambre, Groupe Guide des Vignobles Rhône-Méditerranée



Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.



Bourgeon dans le coton  
(stade B ou 03 ou BBCH 05)



Pointe verte de la pousse visible  
(stade C ou 05 ou BBCH 09)

# FLAVESCENCE DOREE

## Vignoble régional

D'ici le 31 mars, il est obligatoire par arrêté national, d'arracher toutes :

- les parcelles atteintes à plus de 20 %,
- les souches isolées présentant des symptômes en 2017 (y compris les souches présentant des symptômes partiels).

**Toutes autres opérations** (recépage, taille des rameaux malades) **sont à proscrire** car elles maintiennent la maladie dans le cep. Elles contribuent à entretenir la maladie dans la parcelle et à la disséminer.

**Il est de la responsabilité de chaque exploitant d'arracher, si ce n'est pas déjà réalisé, tous les foyers et ceps isolés repérés et marqués durant la campagne 2017.**

# TORDEUSES DE LA GRAPPE

## Eudémis

### Vignoble régional

Les capsules dans les pièges doivent être posées, si ce n'est pas déjà fait et le suivi des captures de papillons réalisé.

### Aude et Hérault

Le vol de 1<sup>ère</sup> génération n'a pas débuté.

### Gard

Les 1<sup>ères</sup> captures sont observées dans les Sables. Le vol n'est pas généralisé à l'ensemble du département.

### Pyrénées-Orientales

Les tous premiers papillons sont dénombrés dans le secteur de la Plaine Nord.

## Eulia

### Gard et Hérault

Des captures sont toujours observées localement.

# EXCORIOSE

## Estimation du risque

**C'est une maladie qui se raisonne à la parcelle en fonction des observations réalisées. La majorité des parcelles va bientôt atteindre le stade de réceptivité maximum « pointe verte de la pousse visible » à « éclatement des bourgeons ». Les conditions climatiques annoncées pour les jours à venir peuvent être propices à de nouvelles contaminations.**

## Vignoble régional

**Symptômes à observer** : base des sarments avec des nécroses brunâtres allongées (excoriations) avec parfois des crevasses. Dans certains cas, la base du sarment peut être étranglée. Les yeux de la base ne débourrent plus et les sarments seront plus sensibles à la casse par le vent.



Excoriations et pycnides



Excoriation sévère

### Aude

Les niveaux de dégâts (symptômes de l'an passé) sont très variables en fonction des secteurs. Si la fréquence de la maladie reste faible sur la majorité de parcelles observées, les taux de contamination peuvent atteindre 90 % des coursons atteints dans certaines situations et notamment sur l'est du département (Basse Plaine de l'Aude et Littoral).

### Gard

Les observations réalisées ces derniers jours dans le département confirment une faible fréquence de la maladie dans la majorité des parcelles. De nombreuses parcelles ne présentent aucun symptôme ou en présentent de très rares. De très rares parcelles de Grenache et Mourvèdre présentent des symptômes dans toutes les souches.

### Hérault

Dans les parcelles de référence, les observations des symptômes sont très variables, notamment selon les cépages.

Cette grande diversité se caractérise par un parasite pouvant être totalement absent dans certaines parcelles et présent sur tous les ceps dans d'autres. Les comptages de la semaine écoulée indiquent une présence dans 60 % des parcelles observées, avec des intensités allant de 1 à 64 % de coursons atteints.

A l'exception de l'unité agroclimatique du Minervois, les observations semblent indiquer une présence de la maladie moins importante que les années précédentes.

### Pyrénées-Orientales

Quelques symptômes sont observés sur les parcelles de suivis avec des intensités faibles.

# GEL

## Vignoble régional

La vigne devient sensible au gel dès que la température du bourgeon et des organes végétaux descend en dessous de  $-2^{\circ}\text{C}$ .

### Méthodes prophylactiques

Les principales méthodes préventives, utiles dans le cas des gelées blanches consistent à :

- éviter le travail du sol et préférer un sol « rassis », « rappuyé »,
- tondre à ras les parcelles enherbées ainsi que les bordures.

# RAVAGEURS SECONDAIRES

## Escargots

### Aude et Hérault

#### Estimation du risque

**Bien qu'en augmentation reste faible à modéré.**

Ils sont observés dans les souches dans quelques parcelles. Les dégâts constatés restent très anecdotiques.

## Mange-Bourgeons

### Aude

De très rares dégâts sont observés (maximum 2 % bourgeons détruits). Les niveaux d'attaque sont pour le moment très inférieurs à ceux de l'an passé.

### Hérault

Des dégâts non préjudiciables sont très localement visibles.

Pour ces 2 départements : l'estimation du risque, bien qu'en augmentation, reste faible.

## Sinoxylon ou apate des sarments

### Pyrénées-Orientales

Des dégâts significatifs sont visibles sur le secteur Salanque (commune de Pia).

# Accident climatique : grêle

### Hérault

Plusieurs épisodes de grêle ont touché le vignoble :

- le 6 mars dans la Basse Vallée de l'Hérault, pas de dégât signalé,
- le 11 mars dans le Minervois, secteur de Saint Jean de Minervois (jusqu'à 50 % des bourgeons atteints), dans les Hauts Coteaux, secteur d'Assignan et dans la Vallée de l'Orb-Lodévois à Lodève.

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture et élaboré sur la base des observations réalisées par les Chambres d'agriculture de l'Hérault, du Gard, de l'Aude, des Pyrénées Orientales, ADVAH, Ceta du Vidourle, Cave d'Ouveillan, Cofruid'Oc, Dubreucq, Civam bio, CAPL, Ets Perret, Ets Péris, JEEM, Ets Touchat, Fredon LR.

**Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut-être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.**